

# CONSEIL MUNICIPAL

**1<sup>ère</sup> séance du 26 mai 2020**

## **PV de l'installation du conseil municipal et de l'élection du maire**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**L'an deux mille vingt, le vingt-six mai, à dix-huit heures trente minutes,**

les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle polyvalente de LA COUVERTOIRADE sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Maryse ROUX, Bernard SARROUY, Solveig LETORT, Etienne SERCLERAT, Cyril KARDASSEVITCH, Jean-Laurent DUPONT, Sophie RAMBAUD, Alexis LASIS, Madeleine SARROUY, Elsa ROUX.

Absents ayant donné procuration à : Sylvain GOLEO donne procuration à Solveig LETORT

Absents excusés :

Absents :

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Madeleine SARROUY la doyenne d'âge, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés : Maryse ROUX, Bernard SARROUY, Solveig LETORT, Etienne SERCLERAT, Cyril KARDASSEVITCH, Jean-Laurent DUPONT, Sophie RAMBAUD, Alexis LASIS, Madeleine SARROUY, Elsa ROUX, Sylvain GOLEO dans leurs fonctions de conseillers municipaux. Le conseil a choisi pour secrétaire M. Jean-Laurent DUPONT Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

### **Élection du maire :**

Mme Madeleine SARROUY, après avoir donné lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

A obtenu :

Mme Maryse ROUX : 10 voix

Mme Maryse ROUX, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installée. Mme Maryse ROUX a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

## **Élection des adjoints:**

Sous la présidence de Mme Maryse ROUX élue maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 2 le nombre des adjoints au maire de la commune.

### Election du 1<sup>er</sup> adjoint :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

A obtenu :

M. Bernard SARROUY : 10 voix

M. Bernard SARROUY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier Adjoint au maire.

### Election du 2<sup>ème</sup> adjoint :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

A obtenu :

Mme Solveig LETORT : 10 voix

Mme Solveig LETORT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Deuxième Adjoint au maire.

Les intéressés ont déclarés accepter exercer ces fonctions.

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le vingt-six mai 2020 à vingt heures.